

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 MARS 2023 A 20 HEURES.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 08 mars 2023 s'est réuni à la salle du Conseil le vendredi 17 mars 2023 à 20 heures sous la présidence de M. Le Maire Louis TOTY.

Présents : Louis TOTY, Éric DOLLE, Sylvie CLAVEL, Louis MOSSER, Damien SPINOUBE, Maryline AMBLARD, Loïc BORDERIE, Jean-Louis DELMAS, Laetitia DUMAS, Jacques GARNIER, Jean-Yves JOUVE, Jacques MALBEC, Dominique PEYTHIEU, Michèle RAOUX.

Nombre de présents : 14

Absente : Isabelle MOULIER (représentée par Eric DOLLE),

Président de séance : M. Le Maire, Louis TOTY.

Secrétaire de séance : Sylvie CLAVEL.

Ouverture de la séance par le Président

Il a été procédé à la validation du Conseil Municipal du 24 février 2023.

Ordre du jour :

-Compte administratif 2022 Commune et Lotissement : (M. Le Maire quitte l'assemblée)

Il a été présenté un résumé des comptes administratifs Commune et Lotissement 2022 (voir détails en annexe). M. Louis MOSSER, responsable de la commission finances procède aux votes.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif vote et arrête les résultats définitifs :

Les comptes administratifs de la commune et du lotissement (voir détails en annexe) ont été adoptés :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

-Compte de gestion Commune et Lotissement : Le Conseil Municipal délibérant sur le compte de gestion vote et arrête les résultats définitifs :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Demande de subvention au Conseil départemental (Cantal Solidaire) :

-Travaux bâtiments communaux : M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier de travaux de rénovation des bâtiments a été retenu au titre de la pré-programmation du Fonds Cantal Solidaire pour un montant de 20 000,00 €. Cette subvention est destinée au financement des changements de système de chauffage (ancienne école et salle des fêtes), et à des travaux d'isolation (groupe scolaire, salle des fêtes, ancienne école). M. Le Maire demande au Conseil Municipal qu'il convient de confirmer cette sollicitation auprès du Conseil départemental. Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal se prononce favorablement.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Aménagement du camping : M. Le Maire informe le Conseil Municipal que des études sont en cours pour une éventuelle location de terrains à des privés dans l'enceinte du camping municipal afin d'y installer des mobil homes. Des subventions de la Région (Bonus Ruralité) prendraient en charge une partie de la viabilisation. D'autres aménagements ont été évoqués concernant le site (construction d'un abri moto, aménagement aire de camping-car.) et d'éventuels achats de mobil-homes qui pourraient être financés par Direction Tourisme au niveau de la Région. Ce projet sera étudié en cours

d'année 2023. En fonction de sa faisabilité les investissements seraient inscrits au vote du budget 2024 ou 2025.

-Gestion et avenir des bâtiments des haras, installation de compteurs EDF et de compteurs d'eau : Il est décidé de ne plus louer les deux appartements et la petite maison à l'année afin d'éviter les dépenses d'électricité devenues trop conséquentes pour le site. Pour la partie technique et les terrains un bail renouvelable tous les ans est établi à l'association la remonte de Trizac (voir annexe) dans le cadre de leur activité de reproduction équine (du 15/07/2023 au 01 mars 2024 : voir détails en annexe). Une partie des boxes et des terrains est réservée aux cavaliers de passage durant la saison estivale.

De même, des compteurs d'eau individuels vont être posés et l'installation de compteurs électriques individuels est à l'étude.

-Aménagement intérieur des appartements au-dessus de la poste : Un devis à moindre coût du devis initial (d'un montant d'environ 3771,00 € au lieu de 6000,00 €) a été demandé concernant l'aménagement des deux cuisines des appartements du bâtiment de la poste en cours de rénovation.

-Demande de subvention pour le retable du chœur de l'église : DRAC, Région, Conseil Départemental : Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à demander les subventions pour la réhabilitation du retable du chœur de l'église : DRAC, Région, Conseil départemental afin d'obtenir un financement à hauteur de 80 %. Les 20 % restants seraient financés par des appels aux dons.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Gestion des déchets végétaux et des déchets métalliques : M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la compétence de gestion des déchets métalliques va être transférée à la Communauté de Communes. De plus, face à l'incivilité de certains Il est proposé de supprimer les bennes destinées aux déchets métalliques et aux déchets verts situées aux abords du stade municipal d'autant plus que des aménagements sont en cours afin d'améliorer le site. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce favorablement.

Pour : 13 Contre : 2 (Jacques Malbec, Jacky Garnier) Abstention : 0

-Achat de matériel : tondeuse, nettoyeur à haute pression : Des devis relatifs à l'achat d'une tondeuse et d'un nettoyeur haute pression ont été présentés. Ces décisions seront prises lors du vote du budget.

-Accessibilité des bâtiments qui reçoivent du public : mairie, école, ancienne école, poste, église : M. Le Maire énumère les bâtiments communaux et fait un état des lieux concernant l'accessibilité :

- Mairie : accès route de Saignes,
- Salle polyvalente : accès sur le côté,
- Agence Postale : accès de plain-pied.

Concernant le Groupe Scolaire des aménagements vont être faits par les employés communaux.

-Régime indemnitaire pour le grade agent de maîtrise : Il a été proposé d'octroyer une prime de 1000,00 € en fin d'année à notre agent de maîtrise. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce favorablement.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2 (Maryline Amblard, Damien Spinouze)

-Tarifs camping et appartements saisonniers : Il a été proposé de réévaluer les tarifs du camping et des locations saisonnières (voir annexe). Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce favorablement.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Tarifs des loyers Agence postale : Les loyers des appartements en cours de rénovation au bâtiment Agence Postale ont été fixés.

Loyer appartement 2^{ème} étage : 420 €, loyer 3^{ème} étage : 320 €

A noter que les charges (électricité et chauffage) seront à la charge des locataires.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

A la demande de plusieurs membres deux points ont été ajoutés à l'ordre du jour :

-Biens de section au Pou : Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du 14 octobre 2022 concernant la vente d'un bien de section à Mme Maniac.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Contrat saisonnier pour la gestion du camping : Il a été décidé d'établir un contrat de travail saisonnier à Mme Marie-Pierre PICARD, régisseur principal du camping et des appartements. Ce contrat prendra effet le 01^{er} avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 pour un total de 512 heures sur 9 mois. Les horaires seront aménagés selon les périodes d'affluence.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Vente de bois : M. Éric Dolle informe le Conseil Municipal de la vente de 300 stères de bois au prix de 10 euros la stère. Une autre vente est prévue l'année prochaine.

Pistes de montagne : Les demandes de subventions relatives à la réfection des pistes de montagnes sont en cours. Les attributions auront lieu fin mars.

Changement des lampes de l'éclairage public : Un devis a été demandé concernant le remplacement des lampes à mercure par des leds. Cela sera étudié lors du vote du budget.

La séance a été levée à 23H30.

